

Nouvelles des villes et des cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **25 (1978)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En bref

Bienne. L'organisme local de PC se préoccupe du rôle des responsables pastoraux, dans le cadre général des mesures à prendre pour la mise en sécurité de la population en cas de catastrophe technique ou naturelle, ou d'un conflit armé. Des membres des confessions chrétiennes et de la Communauté israélite ont été invités à une première séance d'orientation, au poste d'attente Sahligut, à Mache. M. Franz Reist, chef local, exposa les tâches, la conduite, et l'édification de la protection civile.

M. G. Werner, chef du service des abris, attira l'attention sur le fait que, lors d'une occupation des abris, le service des responsables pastoraux deviendrait très important pour la vie et la survie des êtres humains. En raison de la situation, ce service sera ou essentiel ou inefficace, si toutes les mesures préalables n'ont pas été prises. M. G. Werner précisa que la PC n'a pas du tout l'intention d'obliger les délégués ecclésiastiques à se soumettre à un règlement. Il offre de les aider dans l'accomplissement de leur tâche dans une situation de danger. Il fit remarquer que chacun devrait finalement prendre seul une décision et ses responsabilités en s'engageant. En présence d'une nombreuse assistance, les responsables pastoraux biennois ont manifesté un vif intérêt pour tous les domaines de la PC et pour l'inclusion de leur activité dans la planification. La collaboration étant assurée, un groupe de spécialistes de la PC, des ecclésiastiques et autres délégués, étudiera les différents besoins, puis établira des propositions d'une conception et de solutions.

Boudry. L'état-major et les cadres de la PC étaient réunis le 24 novembre dernier pour le rapport de fin d'année, sous la direction du chef local, M. J. Grandjean, en présence de M. J.-P. Boillod, président de la commune. Il rappela les cours d'instruction et les exercices auxquels des membres de l'organisme local ont participé, le résultat avec mention «bien» de l'inspection du matériel par l'Office fédéral PC, et l'adoption de la planification générale de la ville, par l'Office cantonal PC. M. Maurer, chef du matériel, atteint par la limite d'âge, a été chaleureusement remercié pour son dévouement. Il est remplacé par M. J.-C. Duscher. Le chef local a communiqué les cours et exercices prévus pour 1978, et remercié vivement les autorités pour l'aide appréciable qu'elles apportent à la PC. Dès le 1er janvier 1978, la PC locale fait

partie du dispositif «catastrophe» cantonal.

Chardonne. M. Roger Neyroud, chef local, a donné une première information publique, concernant l'organisme de protection local. Il sut fort bien présenter schématiquement les réalisations effectuées et les projets envisagés. Concernant la formation des personnes astreintes à la protection civile, il a relevé avec satisfaction la mise en service du Centre d'instruction régional de l'Est vaudois, à Ville-neuve, pour la réalisation et l'exploitation duquel la Commune participe financièrement. Chardonne ne possède pas encore d'abris collectifs, mais chaque nouvelle construction doit être munie d'une protection adéquate. Actuellement le 30 % de la population peut être protégée.

Corcelles-Cormondrèche. Un cours d'une journée a été organisé en novembre dernier, pour les différents responsables communaux de la PC. Dirigé par le chef local, M. Jean-Claude Sermet, et son adjoint, M. Eric Cuche, ce cours a été consacré à l'examen des objets suivants: l'appréciation du territoire, son incidence sur l'organisation du dispositif de protection, la connaissance du matériel. Le problème des liaisons et des transmissions fut étudié et des exercices pratiques dans le terrain ont permis d'éprouver le matériel. Des représentants de l'Office cantonal PC qui supervisaient se déclarèrent satisfaits du sérieux et des résultats obtenus.

Corgémont. Le résultat des sondages effectués pour la construction du complexe centre-village de la PC, et des rapports des bureaux d'ingénieur, d'architecture, et de la protection civile, le Conseil municipal a pris la décision de ne pas construire le poste de commandement de l'OPL à l'endroit prévu. L'emplacement de cette installation, au second sous-sol, aurait nécessité une protection particulière contre les infiltrations d'eau et l'évacuation. Par contre, l'abri public, dont la surface a pu être augmentée de 280 à 321 m², permettra de recevoir 300 personnes au lieu des 245 prévues primitivement. La construction du hangar pour les pompes subsiste. La dépense pour la protection civile se trouve ainsi considérablement réduite. La commune doit donc chercher un autre emplacement pour la construction du poste de commandement OPL.

Cortailod. Le 18 novembre dernier, les membres de l'état-major et les chefs des services de la protection civile locale ont participé à un important exercice d'alarme et de transmissions, dirigé par M. Jean Maegerli,

instructeur cantonal. La matinée fut consacrée à la théorie et à la connaissance des appareils. Un exercice pratique s'est déroulé l'après-midi. La critique a eu lieu en présence de M. André Laubscher, chef de l'Office cantonal PC. M. Maegerli et M. F. Sigrist, chef local, ont relevé l'excellent travail effectué, la bonne humeur et l'engagement de chacun.

Delémont. Lors de l'incendie du bâtiment de la Poste-Ville, qui s'était déclaré peu après minuit dans la nuit du 18 au 19 novembre dernier, 25 personnes de Delémont et environs, qui devaient suivre un cours de protection civile le samedi, ont collaboré à l'intervention des sapeurs-pompiers. Le 15 décembre, le Conseil municipal a officiellement pris congé du chef local de la PC, M. Maurice Juillerat, ancien commissaire de police, arrivé au terme de son mandat. Au cours d'une brève cérémonie, à laquelle assistaient Mme Juillerat et l'Exécutif communal in corpore, le maire, M. G. Theubet, a relevé la tâche considérable accomplie par M. Juillerat depuis 1973. Le chef local a remercié et relevé l'importance du service de la PC auquel on peut faire appel en diverses circonstances.

Fully. La commune a fait construire une nouvelle halle de gymnastique polyvalente, assortie de locaux à l'usage de la lutte contre le feu et de la protection civile. Pour sortir le béton de l'anonymat, les autorités ont consulté des artistes. C'est ainsi que la solution proposée par M. Bernard Muhlematter, sculpteur sédunois, a été choisie. Il s'agit de feuilles de bronze montées et soudées contre l'une des façades sud, le béton ayant été coulé ensuite. Cette œuvre représente «culture de la terre et du corps», surmontée par le soleil fullierain. Félicitations à l'artiste et au Conseil communal.

Lausanne. Le poste de commandement construit pour la Défense aérienne passive et l'ancien bataillon lausannois de PA bleue pendant le service actif 1939-1945, rénové depuis pour les besoins de l'organisme local de la protection civile, ne correspond plus aux normes actuelles de sécurité. Depuis 1970, des projets ont été étudiés dans le cadre des constructions et aménagements effectués et envisagés à Montbenon, mais l'intégration des projets à ladite esplanade présentait des difficultés. Aujourd'hui la situation est différente. Le programme du futur Conservatoire de musique, qui doit s'édifier sur la parcelle communale à l'ouest de l'esplanade de Montbenon offre, en effet, une nouvelle possibilité d'intégration

pour la PC. La Municipalité étudiera à fond cette possibilité. C'est pourquoi, dans une communication au Conseil communal, l'Exécutif annonce l'ouverture d'un compte d'attente pour la couverture des frais d'étude.

Meyriez. Un premier cours d'aide de traitement préparant des spécialistes sanitaires, réservé aux membres de la protection civile ayant déjà suivi un cours d'introduction sanitaire de cinq jours, a eu lieu à l'hôpital souterrain de Meyriez en novembre dernier. Dirigé par M. Paul Gerber, chef d'instruction du centre de protection civile de Sugiez, ce cours a été suivi par 17 personnes de Morat, Guin et Wünnewil – instructeur M. Walter Graf –, et 12 personnes de langue française venant de Bulle, Fribourg, Estavayer,

Marly et Surpierre – instructeur M. Francis Lachat. A l'avenir, de tels cours se dérouleront toujours dans des installations similaires à celles de l'hôpital de Meyriez.

Morges. Dans le cadre du plan quadriennal communal des investissements, il est prévu un montant de 2,2 millions de francs pour la construction d'abris de protection civile. Les subventions viendraient en déduction de cet investissement prévu pour 1980-1981. Il s'agit en fait d'un programme de travail, chaque poste devant faire en temps et lieu l'objet d'une demande de crédit de la part de la Municipalité.

Moutier. Lundi 19 décembre dernier, un exercice tactique de l'état-major de la PC a eu lieu. Thème: chute d'un

avion au centre de la ville. L'ensemble de cet exercice s'est déroulé dans les locaux du poste de commandement de la PC locale, et non sur les lieux du prétendu accident. Le chef local, M. Bernard Burki, voulait avant tout entraîner les différents chefs de service, connaître leurs réactions, mettre à l'épreuve les services de renseignements, des transmissions et l'échange de messages. Lors de la critique, en présence du maire, M. Rémy Berdat, et du chancelier de la ville, M. Jean-Marie Fleury, le chef local a relevé différentes failles qui prouvent que cet exercice a été très utile. En fait, dans l'ensemble, l'exercice n'a pas trop mal marché, mais plusieurs problèmes importants restent à régler. L'exercice était un premier pas vers la pratique et ses aléas.

Canton de Genève

Troisième âge: la protection civile vous concerne-t-elle?

Sur ce thème, une conférence a été donnée à la salle Piaget de l'UNI II pour l'Université du troisième âge, animée par M. Daniel Odier et votre serviteur. L'Université du troisième âge, instaurée par le professeur Geisendorf, groupe plus de 1200 personnes, soucieuses de rester en contact avec l'évolution de la vie et assistant régulièrement à des conférences sur des sujets les plus variés. Près de 400 personnes ont répondu à l'appel de la protection civile et l'intérêt a été très soutenu. Il est une habitude qui consiste, après l'exposé des orateurs, à poser des questions écrites, procédé qui a pour avantage de pouvoir engager le dialogue plus facilement. Sur les 15 questions posées, 9 formulaient la même demande: «Où se trouvent les abris dans les immeubles et comment s'y rendre?» On se rend compte immédiatement de l'importance de l'information et l'on mesure tout le travail qu'il reste à faire dans ce domaine, tant de la part des associations de protection civile que par les organismes locaux dans les communes qui sont encore plus proches de leurs administrés. WB

Problème des abris en France

(Renseignements tirés du *Bulletin d'informations de protection civile*, rubrique «questions écrites») «M. Pierre Vallon demande à M. le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire quelles

mesures il a prises ou il compte prendre pour équiper les futurs édifices publics importants d'abris perfectionnés résistant à l'écroulement et permettant d'abriter la population civile dans le cadre d'une politique de prévision et de défense de la population contre tout conflit armé.» (Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.)

Réponse. «Bien que les moyens de défense du territoire français comportent une force de dissuasion susceptible de décourager toute agression, le Gouvernement ne mésestime pas l'importance qui s'attache à l'équipement des futurs édifices publics et des constructions nouvelles à usage d'habitation, en abris perfectionnés, ou résistant à l'écroulement des immeubles dans lesquels ils se trouveraient. Ces

réalisations nouvelles font d'ailleurs l'objet d'études techniques très poussées que poursuivent les services compétents. Par ailleurs, la planification de la protection des populations contre les retombées radioactives peut d'ores et déjà être considérée comme élaborée grâce au recensement des locaux pouvant servir d'abris antiretombées radio-actives, qui se poursuit activement sur l'ensemble du territoire national. Il est permis de penser que d'ici quatre ans cette planification sera devenue effective. Il convient en outre, de signaler que dès à présent le public a à sa disposition, dans les préfectures, des brochures lui permettant de se faire une idée de la résistance aux différents risques des principaux types de construction.»

Si le journal «Protection civile» vous parvient à double

L'on nous a signalé à diverses reprises que d'assez nombreux lecteurs reçoivent deux, voire trois exemplaires de notre journal. Cela concerne notamment des membres des sections, des parlements fédéraux et cantonaux ou des autorités, des membres d'associations ou d'organisations collaborant à la protection civile.

Nous nous efforcerons d'éliminer dans la mesure du possible ces doubles envois et prions les lecteurs concernés de le faire savoir à notre Secrétariat central.

Le journal «Protection civile» est un support d'information et de propagande et nous prions les personnes qui recevraient un exemplaire faisant double emploi de le remettre à une famille ou un bureau voisins qui peut-être ne connaissent pas encore la protection civile.

Rédaction «Protection civile»